République française Département de l'Ardèche Syndicat Mixte Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 28 MAI 2015

N° CS 05/2015- 4

Délégation d'attribution au bureau syndical pour les marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 001 €HT et 207 000 €HT et au Président pour les marchés d'un montant égal ou inférieur à 90 000 €HT

En deux mille quinze, le vingt-neuf mai, à Jaujac à 19h00, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lorraine Chenot.

Nombre de voix en exercice : 307

Nombre de voix présentes: 166

Nombre de voix présentes et représentées : 233

Date de convocation : le 13 mai 2015

Cadre réservé à la Sous-Préfecture

<u>Transmis par ACTE le :</u>

3/05/15

AR N°: 007-250702388-

es280515 4

Délégués à titre délibératif :

Délégués des Départements :

<u>Présents</u>: Laurence ALLEFRESDE, Laëticia BOURJAT, Sabine BUIS, Sandrine CHAREYRE, Max CHAZE, Raoul L'HERMINIER, Christine MALFOY, Bernadette ROCHE, <u>Représentés</u>: Jean-Pierre CONSTANT, Jérôme DALVERNY, Christian FEROUSSIER, Martine FINIELS, Laurent UGHETTO, Anne VENTALON, Maurice WEISS,

Excusée: Laëtitia SERRE,

Absents: Bérangère BASTIDE, Jacques DUBAY,

Délégués des Régions :

<u>Présents</u>: Pascal BONNETAIN, Fabrice BRUN, Marie-Christine GIT, François JACQUART, Olivier KELLER, Véronique ROUSSELLE,

Représentés : Gustave ALIROL, Hervé SAULIGNAC, Danièle SOUBEYRAND

Délégués des Communes :

<u>Présents</u>: Michel CHAUSSINAND (ACCONS), Franck LACONDEMINE (AJOUX), Julien TISSIER (ALBON), Gabin AYMARD (ANTRAIGUES), Gérard MOUNIER (ASTET), Agnès AUDIBERT (BEAUMONT), Georges PAGANI (BEAUVENE), Jean-Pierre REYMOND

(BURZET), Jean-Pierre ANCHISI (CHALENCON), Stéphane VOLLE (COUX), Christian FANGIER (CREYSSEILLES), Guy DALLARD (DORNAS), Jacqueline MOULIN (FABRAS), Odile AUDIBERT (FAUGERES), Alexandre ROURESSOL (FONS), Thierry LECLERC (FREYCENET LA CUCHE), Sylvie DEVES (GRAVIERES), BÖLHE Patrick (JAUNAC), Bernard VEDOVATO (JOANNAS), Olivier BARATIER (JUVINAS), Bernard CROS (LABASTIDE/BESORGUES), Jean-Claude BOIRON (LABEGUDE), ALLIX Dominique (LACHAMP- RAPHAEL), Soraya KHALID (LACHAPELLE/AUBENAS), Robert BRUGERE (LAURAC), NOUGIER Maxime (LAVIOLLE), Jean-François LALBERT (MALARCE), Chantal MEBREK (MALBOSC), COTTA Marcel (MARIAC), Marie-Josée SOLE-GIRAUD (MEZILHAC), Chantal PAJOT HELLEBOID (MONTPEZAT), Jacques Henry POINTEAU (MOUDEYRES), Serge BADUFLE (LES NONIERES), Hubert LE POITEVIN (PAYZAC), Christian BROUSSE (PLANZOLLES), Jacques BAYONI (PONT DE LABEAUME), Guillaume ALLEGRE (PRADES), Jean-Paul PAULMIER (PRANLES), Raymond SOULERIN (PRUNET), François AUDIBERT (RIBES), Christine ZALHES (LA ROCHETTE), François CHABANE (ROSIERES), Arnaud MISSET (ST ANDEOL DE VALS), Nicole CHAUDIER (SAINT APPOLINAIRE DE RIAS), Michel LANDREIN (ST BASILE), Sandrine JULLIEN (ST GENEST DE BEAUZON), NURY Denise (ST JULIEN DU GUA), Hervé BLACHERE (ST JULIEN DU SERRE), Roland LUQUET (SAINT JULIEN LABROUSSE), HOCQUET Agnès (STE MARGUERITE LAFIGIERE), Francis GIRARDOT (ST MARTIN DE VALAMAS), Jean-Claude PIZETTE (ST MAURICE EN CHALENCON), Lorraine CHENOT (ST MELANY), Alain FEOUGIER (ST MICHEL DE BOULOGNE), Jean Daniel BALAYN (ST MICHEL DE CHABRILLANOUX), Guy SARTI (ST PIERRE DE COLOMBIER), Pierre TISSIER (ST PIERREVILLE), WIOT Claude (ST PRIVAT), Patrick PRIEZ (ST PRIX), Marlène FOLCHER (ST VINCENT DE DURFORT), Brieuc MEVEL (LA SOUCHE), Gérard BROUILLARD (THUEYTS), Joël BOYER (UCEL), Nathalie BREYSSE (USCLADES ET RIEUTORD), Francis CLUTIER (VALS LES BAINS), Nadine BABIN (LES VANS), Agnès MEYSSONNIER (VERNON), Gérard GOULLEY (VERNOUX), Jean-Marie VIALLE (VEYRAS),

Représentés: Gérard BROSSE (DUNIERE), CRESTON Philippe (ISSAMOULENC), Julie SAVARY (LABATIE D'ANDAURE), GUILLET Pascale (LABOULE), Claude FOURNET(LOUBARESSE), Florian VINARD (MAYRES), Beata CREUS (MERCUER), Cécile PARNOTTE (LES OLLIERES), Geneviève AUDIGIER (PEREYRES), Jean-Jacques PEIRO (PRESSAILLES), Mireille LE VAN (ROCLES), Christophe GAUTHIER (SAINT AGREVE), Karine BROSSE (ST CHRISTOL), Sylvette BRIET (ST CIERGE LA SERRE), Max TOURVIEILHE (VESSEAUX), Julie MALLON (VINEZAC),

Excusés: Maurice BOCCARD (AILHON), Pierre FRAYSSE (LE CHAMBON),

Absents: Alain VALENTIN (AIZAC), Frédéric Eymard (ARCENS), Françoise DEGOMBERT (ASPERJOC), Daniel CLARO (BARNAS), Ludovic REDER (BOREE), Thierry CHAMPEL (BORNE), David TESTUD (CHAMBONAS), Franck DUVERT (CHANEAC), Alain FERRIER (CHASSIER), Isabelle LAMBERT (CHAUDEYROLLES), TEYSSIER Raoul (CHIROLS), Thomas SOUBEYRAND (DESAIGNES), Georges DUGAS (DOMPNAC), SAUVIGNET (LES ESTABLES), Christian CHORLIET (FAY SUR LIGNON), Sébastien PAVE (GENESTELLE), Christian KANDOUCI (GLUIRAS), Marie-Josée SERRE (GOURDON), Jacky MOUNIER (INTRES), Bruno GORRIS (JAUJAC), Marie-Claire PAQUELET GARDES (JOYEUSE). Raymond **FAYOLLE** (LABLACHERE), Pierre **FERRAND** (LACHAPELLE/CHANEAC), Pernille GINOUX (LALEVADE), Jacky CHOSSON (LAMASTRE), Maryse AMET (LARGENTIERE), Pierre Thibault LOUCHE (LAVAL D'AURELLE), Julien ANDRE (LENTILLERES), Nadine AMPLE (MARCOLS), (MARS), Eric LHOPITEAU (MEYRAS), Laure JOURDAN (LE MONASTIER SUR GAZEILLE), Joël FOURNIER (MONTSELGUES), Jean DESBOS (NOZIERES), Claudette (POURCHERES), Gilles PEREAU (ROCHER), Delphine GOUEDARD (SABLIERES), Francis ENJOLRAS (SAGNES ET GOUDOULET), Alain MARION (ST ANDEOL DE FOURCHADE), Frédérique MONNIER (ST ANDRE LACHAMP), Isabelle HERNANDEZ (ST

CIERGE /LE CHEYLARD), Camille CONSTANTIN (ST CIRGUES DE PRADES), Michel MIALON (ST CIRGUES EN MONTAGNE), Guy JACQUESSON (ST CLEMENT), Michel JARLUT (STE-EULALIE), Franck BRECHON (ST ETIENNE DE BOULOGNE), Hervé MARTIN (SAINT ETIENNE DE SERRES), Sonia MERCURY (ST GENEST LACHAMP), Joël CHARRETTE (ST JEAN CHAMBRE), CLARET Ludovic (ST JEAN ROURE), Aurélia BOUVAREL (ST JOSEPH DES BANCS), Michel GENOT (ST JULIEN BOUTIERES), Dominique RANC (ST LAURENT LES BAINS), Géraldine FAURE (ST MARTIAL), Annie VANDERSTICHELEN (ST PIERRE ST JEAN), Christophe MOINS (ST SAUVEUR DE MONTAGUT), Alain CHAPON (SILHAC), Christiane COPPE (VALGORGE),

Délégués des Villes-portes :

Présent: André BASTIDE (AUBENAS),

Absent: Michel VALLA (PRIVAS)

Délégués des Communautés de communes :

Présents: René SOULELIAC (ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS), Marc CHAMPEL (CEVENNES ET MONTAGNE ARDECHOISE), Alain GIBERT (PAYS BEAUME DROBIE), Arlette ALLARD (PAYS DE VERNOUX), Eric LESPINASSE (SOURCE DE LA LOIRE), Franck JOUFFRE (VINOBRE),

Représenté: Dominique COUTURIER (PAYS DE LAMASTRE),

Absents: Monique DOLADILLE (PAYS DES VANS EN CEVENNES), Jean Paul TIRAT(PAYS AUBENAS VALS), Agnès MAIGRON (VAL DE LIGNE), Pascal BAILLY (VAL EYRIEUX), Nathalie MALET TORRES (PRIVAS CENTRE ARDECHE),

Délégués à titre consultatifs :

Excusé: Jean Louis TESTUT (CRPF Rhône Alpes)

Invités

<u>Présent</u>: Frédéric GIRARD (Conseil Régional Rhône-Alpes), Dominique VENTURE Payeur Départemental,

Excusés : Alain TRIOLLE Préfet de l'Ardèche,

Il est rappelé qu'en matière de marché public, le Comité Syndical est compétent. Afin de faciliter le fonctionnement de la structure et dans la continuité des dispositions existantes jusqu'alors, il est proposé de donner délégation au bureau puis au Président pour les marchés à procédure adaptée inférieurs au seuil de 207 000 euros HT. Une délibération expresse de l'assemblée délibérante autorisant à signer l'acte d'engagement est donc nécessaire.

Pour les marchés d'un montant égal ou inférieur à 90 000 € H.T, le Comité syndical pourrait par délégation, autoriser le Président à réaliser et conclure ces marchés.

Pour les marchés compris entre 90 001 € H.T. et 207 000 € HT le Comité syndical pourrait, par délégation, autoriser le bureau syndical à délibérer.

Pour les marchés supérieurs à 207 000 € HT, il est proposé de constituer une commission d'appel d'offres lors du prochain comité syndical, cette commission pouvant également intervenir pour les marchés inférieurs à ces seuils.

Le Comité syndical après en avoir délibéré

DECIDE

- DE DONNER DELEGATION au Président pour conclure des marchés, de fournitures, services ou travaux, dont les montants sont égaux ou inférieurs à 90 000 € H.T.
- DE DONNER DELEGATION au Bureau Syndical pour conclure les marchés passés selon la procédure adaptée dont les montants sont compris entre le 90 001 € H.T. et 207 000 Euros HT pour les fournitures, services ou travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT

des Monts